



## COMMENT CHOISIR UN PROFESSIONNEL DE LA RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE ?

La mention «**Reconnu Garant de l'Environnement**» (RGE) a été créée pour vous aider à sélectionner un professionnel. Elle renforce les exigences de qualité.

**Le recours à des professionnels RGE est obligatoire** pour bénéficier des nombreuses aides financières à la rénovation.

- ▶ Pour chercher des entreprises RGE proches du logement à rénover (recherche par code postal et domaine de travaux) : <https://france-renov.gouv.fr/annuaire-rge>
- ▶ Comparer plusieurs offres : 2-3 devis par poste de travaux.
- ▶ Exiger un devis précis avec les mentions suivantes : date de visite préalable du logement, performances techniques des matériaux et équipements, normes, qualification RGE de l'entreprise...
- ▶ Une visite préalable est indispensable.



Ne pas donner pas votre accord à une proposition commerciale immédiatement, sans prendre le temps de réfléchir.



### GUICHET RÉNOV'OCCITANIE

Avant de commencer vos démarches, contactez-nous pour un RDV en présentiel ou téléphonique :

**04 67 55 17 06**  
**renov@ccgpsl.fr**

### ACCUEIL TÉLÉPHONIQUE

Du lundi au vendredi 9h-12h

### SUR RENDEZ-VOUS

#### GANGES

Lundi 9h-12h30

#### SAINT-MATHIEU-DE-TRÉVIERS

Jeudi 9h-12h30

Un Guichet Rénov'Occitanie est neutre, objectif, impartial et indépendant. Les informations et/ou conseils fournis par un conseiller au public le sont à titre indicatif et gratuit, non exhaustifs et à partir des seuls éléments présentés/demandés par le public. Le choix et la mise en œuvre des solutions découlant des informations et/ou des conseils présentés par un conseiller relèvent de la seule responsabilité du public. La responsabilité du conseiller et de la structure accueillant le Guichet Rénov'Occitanie ne pourra en aucun cas être recherchée.



# PRÊT.E POUR DÉBUTER LA RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE DE VOTRE LOGEMENT ?



Pour un habitat

**+ écologique**

**+ confortable**

**+ économe**



Financé par le programme 2020 de l'Union Européenne



## FINANCEMENT ET AVANTAGE SPÉCIFIQUES AUX TRAVAUX DE RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE

Que vous soyez propriétaire occupant ou propriétaire bailleur, vous pouvez bénéficier d'un prêt à taux d'intérêt nul et accessible sans condition de ressources ainsi que d'un taux de TVA réduit sur le montant des travaux pour un logement achevé depuis plus de 2 ans.

### L'ECO-PRÊT À TAUX ZÉRO

Pour les logements déclarés comme résidence principale ou destinés à l'être, l'éco-prêt à taux zéro peut financer :

- > Le coût de la fourniture, de la pose des équipements, produits et ouvrages nécessaires à la réalisation des travaux d'économies d'énergie
- > Le coût de la dépose et mise en décharge,
- > Les frais de maîtrise d'œuvre et des études relatives aux travaux,
- > Les frais de l'assurance maître d'ouvrage,
- > Les coûts des travaux indissociables.

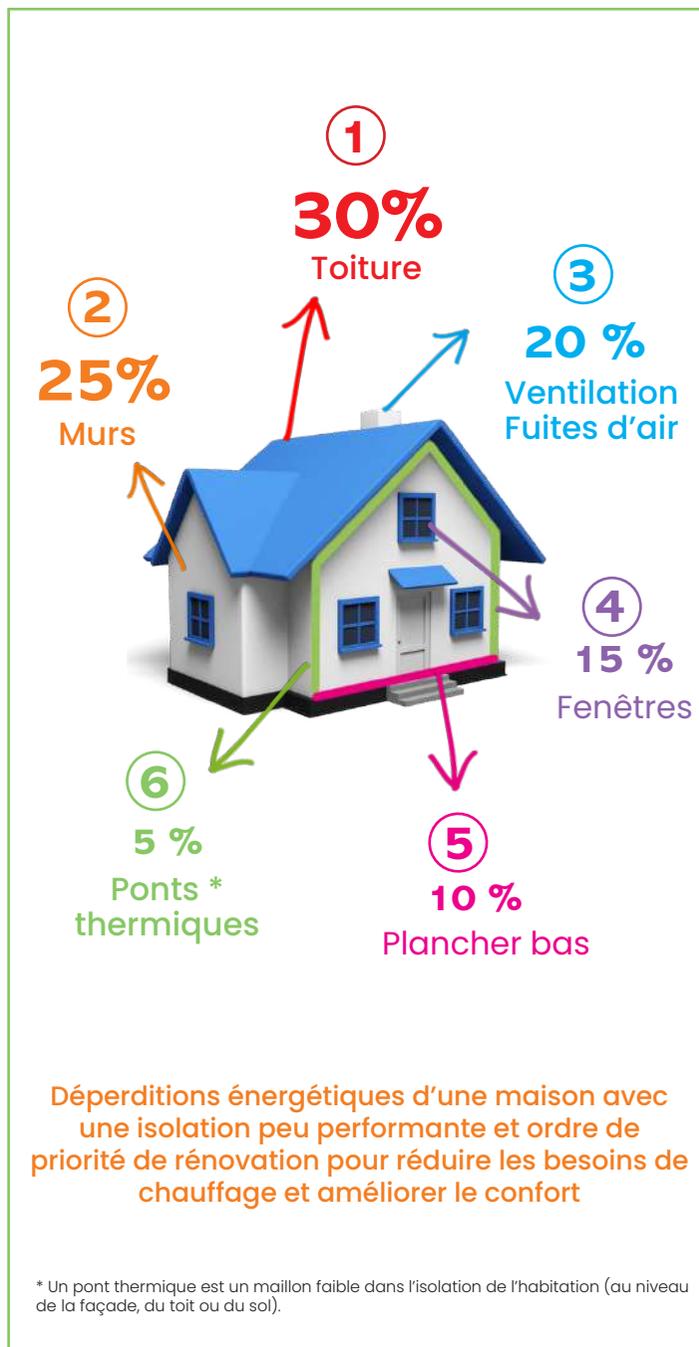
### MONTANT DE L'ÉCO-PRÊT À TAUX ZÉRO

MONTANT MAXIMAL D'UN PRÊT PAR LOGEMENT	UN POSTE DE TRAVAUX	BOUQUET DE TRAVAUX		PERFORMANCE ÉNERGÉTIQUE GLOBALE
		2 TRAVAUX	3 TRAVAUX OU PLUS	
	15 000 € <small>(7 000 € pour les parois vitrées)</small>	25 000 €	30 000 €	50 000 €

### LA TVA À TAUX RÉDUIT (5,5%)

Le taux de TVA appliqué aux taux de rénovation est généralement de 10%. Cependant, pour les travaux d'amélioration de la performance énergétique, ce taux est réduit à 5,5%.

Pour les logements occupés à titre de résidence principale ou secondaire, ce taux s'applique aux travaux de rénovation énergétique mentionnés à l'article 18 bis de l'annexe IV au CGI ainsi qu'aux travaux induits.



## COMMENT PROCÉDER POUR RÉNOVER ? 2 APPROCHES PRINCIPALES POSSIBLES

### 1 Vous faites vous-même vos démarches de demandes d'aides

Un poste de travaux à la fois et sans diagnostic nécessaire.

**ou**

Plusieurs postes de travaux en même temps, en faisant réaliser un diagnostic par un bureau d'études privé.

### 2 types d'aides sont mobilisables :

- > MaPrimeRénov' (primes de l'Etat),
- > l'aide des fournisseurs d'énergie (CEE).

### 2 Vous choisissez d'être accompagné dans votre projet (rénovation globale)

**1<sup>ère</sup> étape :** réalisation d'un diagnostic de l'existant (audit Rénov'Occitanie ou évaluation énergétique d'un opérateur agréé Mon Accompagnateur Rénov').

**2<sup>ème</sup> étape :** Assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO) pour l'analyse des devis, la rédaction des demandes d'aides, le suivi énergétique + éligibilité au prêt Rénov'Occitanie ou d'autres solutions de financement sous conditions.

Exemples d'aides mobilisables (sous conditions) : MaPrimeRénov' Sérénité, Eco-chèque Logement de la Région Occitanie, MaPriméRénov «rénovation globale», Coup de pouce «rénovation performante d'une maison» (CEE), Loc'Avantages avec travaux.

*Une approche globale est toujours préférable car un bouquet de travaux permet l'optimisation des économies d'énergie.*